

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20250706

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes en séance publique sous la Présidence Madame LELONG Françoise.

### Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BOSNYAK Yvan, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, PRIEUR Sergine, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.
25 juin 2025	
Date d'affichage	
25 juin 2025	

### Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 25

Votants : 30

### Étaient excusés :

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à M. LEBERT Philippe  
M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud  
M. CHÉRON Michel  
M. FOUCAULT Yves  
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine  
M. JAMOIS Xavier  
M. LACOCHE Jacques  
M. LEROY Michel donne pouvoir à Mme LELONG Françoise  
M. MARIAIS Jean-Pierre  
M. MARTEL Jean-Pierre  
M. MORIN Sébastien  
M. PARIS Hubert  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
Mme BESNIER Claire  
Mme GAUTIER Cindy  
Mme NELET Annie  
Mme RENARD Candy  
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Madame MERCIER Nadine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : ACCORD-CADRE DE SERVICES POUR LE MENAGE ET  
L'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES  
Autorisation de signature**

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 20250403 du 10 avril 2025 autorisant le Président à engager la procédure de passation du marché public relative au ménage et à l'entretien des locaux communautaires,

Monsieur le Président informe qu'une consultation a été lancée le 11 avril 2025, pour la réalisation des prestations de ménage et d'entretien des locaux communautaires, selon la procédure formalisée (selon l'article R2124-2 du code de la commande publique).

D'une durée de quatre ans (du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2029), cet accord-cadre comprend la prestation de ménage et d'entretien des locaux, avec la fourniture des produits d'entretien. Il est composé de trois lots :

Lot n° 1	<b>Secteur de Vibraye et Lavaré :</b> Maison de la Petite Enfance (Vibraye) / Base de loisirs (Lavaré) / Camping (Lavaré) / Maison de santé (Vibraye)
Lot n°2	<b>Secteur de Bessé-sur-Braye :</b> L'Office Cowork / Maison de santé
Lot n°3	<b>Secteur de Saint Calais :</b> <u>Tranche ferme :</u> Hôtel communautaire / Centre Artistique Jean Françaix / Relais Petite Enfance / Stade d'athlétisme Arnel Blanchard / Atelier du service technique
	<u>Tranche optionnelle n°1 :</u> Locaux du Campus Connecté, situé Rue de la Cornillère à Saint Calais

La date limite de remise des offres était fixée au 23 mai 2025.

Lors de sa séance du 16 juin 2025, la Commission d'Appel d'Offres a examiné les candidatures et les offres conformément aux critères du règlement de la consultation, à savoir :

- Valeur technique des prestations, avec une pondération de 60 %,
- Prix des prestations, avec une pondération de 40%.

Suite à l'analyse des dossiers, la Commission d'Appel d'Offres a attribué l'accord-cadre de services :

- Pour le lot n°1 (Secteur de Vibraye et Lavaré) : à l'entreprise CHROME NETTOYAGE 72 (72400 LA FERTE BERNARD), pour un montant de 128 556,24 € HT sur la base du détail quantitatif estimatif
- Pour le lot n°2 (Secteur de Bessé-sur-Braye) : à l'entreprise OUEST NETTOYAGE (72000 LE MANS), pour un montant de 83 916,52 € HT sur la base du détail quantitatif estimatif
- Pour le lot n°3 (Secteur de Saint Calais) : à l'entreprise OUEST NETTOYAGE (72000 LE MANS), pour un montant de 197 940,32 € HT sur la base du détail quantitatif estimatif

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité par 28 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION :

- **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre de services pour le ménage et l'entretien des locaux communautaires (du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2029), dans les conditions mentionnées ci-dessus, ainsi que tous les actes d'exécution afférents, avec :
  - o Pour le lot n°1 (Secteur de Vibraye et Lavaré) : Entreprise CHROME NETTOYAGE 72 (72400 LA FERTE BERNARD)
  - o Pour le lot n°2 (Secteur de Bessé-sur-Braye) : Entreprise OUEST NETTOYAGE (72000 LE MANS)
  - o Pour le lot n°3 (Secteur de Saint Calais) : Entreprise OUEST NETTOYAGE (72000 LE MANS)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 3 juillet 2025

La secrétaire de séance,

Nadine MERCIER



P/Le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

Françoise LELONG  
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLEES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS

